

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 4 avril 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU.EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Olivier CHARRETPROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN, Olivier CHARRET à Marc CANTONSecrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI**DÉLIBÉRATION N° 2023-39 :****Demande de subvention au titre des amendes de police**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre à un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont notamment affectés pour les opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de réaliser des travaux de sécurisation de la rue de la Bastide RD35 par la mise en place d'un cheminement piétonnier.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée pour approuver le projet et autoriser le Maire à déposer une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le projet,
- de solliciter les subventions du Département au titre des amendes de police et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

